



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À PROJET

Santé et Environnement

Publics concernés

Apprenti , Association , Collectivité territoriale , Demandeur d'emploi , Entreprise , Jeune actif , Laboratoire de recherche , Lycéen

Domaines secondaires

Santé , Environnement , Filières , Éducation et formation , Engagement et citoyenneté , Sanitaire et social

Date de fin de publication

17 avril 2026

La Région Nouvelle-Aquitaine est copilote du Plan Régional Santé Environnement (PRSE 2024-2028). À ce titre, elle lance un appel à projets visant à soutenir des initiatives de sensibilisation à la santé environnementale auprès des jeunes, ainsi que des actions renforçant la connaissance des perturbateurs endocriniens et des enjeux « One Health » en Nouvelle-Aquitaine.

Échéances

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 17 avril 2026

Etude des dossiers : avril à juin 2026

Prise de décision : septembre 2026

Objectifs

Axe 1 - Sensibiliser les jeunes à la santé environnementale lors d'événements existants qui leur sont destinés

Il s'agit d'interroger les représentations des jeunes sur les interactions entre Santé et Environnement, de délivrer une information fiable et accessible et de développer l'intention d'agir individuellement ou collectivement en faveur de la santé environnementale. La finalité des actions est de permettre aux jeunes de devenir des acteurs et des moteurs de changement dans leurs environnements.

Les projets s'inscriront dans les objectifs suivants :

- Porter et diffuser des thématiques, des approches et des moyens de communication innovants en matière de santé environnementale
- Inciter les jeunes à devenir responsables et acteurs de leur santé
- Sensibiliser les jeunes aux liens entre leur santé et leur environnement
- Développer les actions de prévention et d'éducation pour la santé environnementale
- Développer les dynamiques territoriales autour de la santé environnementale sur les territoires

Les projets devront être déployés lors d'événements existants destinés au public cible : événements sportifs et culturels, soirées étudiantes, repair café, forum/salons professionnels (apprentissage, métiers de la santé, services à la personne, agriculture...), etc.

Les projets porteront sur les thèmes suivants dès lors qu'ils sont initiés par les acteurs locaux déjà mobilisés sur ces sujets :

- Pollution des milieux de vie (sol, eau, air, habitat)
- Perturbateurs endocriniens et nanomatériaux
- Pesticides
- Alimentation saine et durable
- Santé auditive
- Risques émergents (pollens, moustique tigre...)
- Projets innovants pour la santé environnementale
- Approche globale de la santé, « One Health »

Une attention particulière sera portée au pilotage, au suivi et à l'évaluation des actions soutenues.

Axe 2 – Améliorer la connaissance des perturbateurs endocriniens et améliorer la connaissance des enjeux « One Health » en Nouvelle-Aquitaine

Volet 1 : Améliorer la connaissance des perturbateurs endocriniens

Parmi les agents polluants présents dans les différents milieux (air, eau, sols, habitat), une multitude de composés chimiques peuvent être identifiés dont certains sont définis comme perturbateurs endocriniens, c'est-à-dire « qui peuvent interférer avec le système endocrinien et induire ainsi des effets délétères sur un organisme ou ses descendants » (OMS). Les perturbateurs endocriniens, présents dans l'environnement ainsi que dans les aliments et les produits de consommation, pénètrent dans l'organisme par ingestion, inhalation, absorption et transfert trans-placentaire. Néanmoins, les données relatives à l'exposition humaines à ces nombreux types et familles de substances doivent être développées.

Parmi les attentes de la population en matière d'actions prioritaires à mettre en place en santé environnement, la lutte contre la pollution ainsi que le renforcement d'une information permettant de devenir acteur de sa santé sont plébiscités. En effet, 69% des habitants de la Région Nouvelle-Aquitaine ne connaissent pas les risques sur la santé liés aux perturbateurs endocriniens (Baromètre santé environnement, 2015).

Cet appel à projet soutiendra des études qui seront menées à une échelle locale. La production, la diffusion, l'appropriation de connaissances sur les perturbateurs endocriniens permettront d'éclairer les acteurs locaux dans la gestion proportionnée des risques en lien avec les perturbateurs endocriniens. Ainsi, un partenariat sera recherché par la structure locale pour garantir la qualité scientifique des études et des travaux réalisées à l'échelle de son territoire.

La définition retenue de perturbateur endocrinien sera celle de substances susceptibles de modifier le système hormonal

Le champ sera celui de l'humain

Volet 2 : Améliorer la connaissance des enjeux « One Health » en Nouvelle-Aquitaine

L'approche One Health reconnaît l'interdépendance entre les humains, les animaux et leur environnement. A titre d'exemple, 75 % des maladies humaines émergentes sont

d'origine animale (zoonose), 1/3 des français considèrent que la dégradation de l'environnement est une préoccupation majeure, 1/4 des pathologies chroniques sont liées à l'environnement.

Dans ce contexte, une approche globale, interdisciplinaire des 3 santés (animale, végétale et humaine) apparaît nécessaire. Le présent appel à projet vise à renforcer les connaissances et favoriser les collaborations entre les acteurs de la santé humaine, de la santé animale et de la santé végétale pour identifier des enjeux communs et émergents en Nouvelle Aquitaine.

Cet appel à projet soutiendra la réalisation d'études, état des lieux, bilans ou des travaux de synthèse intégrant des approches interdisciplinaires entre la santé humaine, animale, et environnementale. Ces études seront menées à une échelle régionale et porteront sur des problématiques du territoire. La production de connaissances permettra d'éclairer les acteurs publics dans leur prise de décision. Un partenariat sera recherché par le porteur de projet pour garantir la qualité scientifique des études et des travaux réalisées.

Cet appel à projet ne concerne pas les projets de recherche fondamentale ou recherche-action portés par les Laboratoires ou Instituts de recherche. Ces porteurs pourront cependant adresser leurs projets dans le cadre de l'Appel à projet régional Recherche et Enseignement supérieur lancé annuellement par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Bénéficiaires

Axe 1 - Sensibiliser les jeunes à la santé environnementale lors d'événements existants qui leur sont destinés

Associations (hors Maisons des Lycéens et Foyers Socioculturels des Lycées)

Centres socioculturels

Missions Locales

Foyers des Jeunes Travailleurs

Living labs

Etablissements de formation dont l'activité principale entre dans les champs de compétences ou dans les priorités régionales, et dont le siège social et les activités sont situés en région Nouvelle-Aquitaine

Axe 2 – Améliorer la connaissance des perturbateurs endocriniens et améliorer la connaissance des enjeux « One Health » en Nouvelle-Aquitaine

Collectivités

Associations
Structures de coopération intercommunales
Entreprises

Montant

L'aide régionale prend la forme d'une subvention de 80% maximum des dépenses éligibles (taux susceptible d'être réduit en fonction du besoin de financement, du régime d'aide applicable et de la taille de la structure).

Critères de sélection

Axe 1 - Sensibiliser les jeunes à la santé environnementale lors d'événements existants qui leur sont destinés

La recevabilité des projets et leur financement se feront au regard des critères ci-dessous :

- Développer une approche globale de la santé
- Engager des démarches sur le moyen ou le long terme pour dépasser les actions ponctuelles à visée uniquement informative
- Inscrire le projet dans un territoire en mobilisant les acteurs locaux. Une attention particulière sera portée aux projets mis en place en milieu rural et dans les Zones Urbaines Sensibles
- Mise en place d'une démarche de pilotage, suivi et évaluation du projet
- Gratuité pour les bénéficiaires du projet
- Un projet par an et par structure
- La Région veillera à une répartition homogène des projets sur le territoire régional
- La structure devra avoir un agrément jeunesse et éducation populaire et/ ou un agrément protection de l'environnement

Le projet devra décrire les objectifs, la méthode, le calendrier de mise en œuvre, les moyens humains ainsi que la procédure d'évaluation.

Le projet ne devra pas avoir commencé avant la transmission du dossier à la Région Nouvelle Aquitaine.

Axe 2 – Améliorer la connaissance des perturbateurs endocriniens et améliorer la connaissance des enjeux « One Health » en Nouvelle-Aquitaine

La recevabilité des projets et leur financement se feront au regard des critères ci-dessous :

Volet 1 : Améliorer la connaissance des perturbateurs endocriniens

- Inscrire le projet dans un territoire en mobilisant les acteurs locaux par une démarche partenariale
- Garantir la qualité scientifique des études et travaux réalisés
- La durée du projet sera comprise entre 12 et 24 mois

Volet 2 : Améliorer la connaissance des enjeux « One Health » en Nouvelle-Aquitaine

- Proposer des travaux permettant d'identifier des enjeux « One Health » spécifiques à la Région Nouvelle-Aquitaine
- Garantir la qualité scientifique des études et travaux réalisés
- La durée du projet ne pourra excéder 12 mois.

Le projet devra décrire les objectifs, la méthode, le calendrier de mise en œuvre, les moyens humains, la procédure d'évaluation ainsi que les méthodes de diffusion auprès du grand public.

Le projet ne devra pas avoir commencé avant la transmission du dossier à la Région Nouvelle Aquitaine.

Comment faire ma demande ?

Le porteur de projet est invité à télécharger le dossier de demande en pièce jointe ci-dessous, puis à transmettre l'ensemble des éléments du dossier par voie numérique à l'adresse suivante : prse@nouvelle-aquitaine.fr

A la réception du dossier par courrier ou mail, le porteur recevra un accusé réception. Tout dossier incomplet ne sera pas instruit.

La décision finale appartient aux élus du Conseil Régional qui délibèrent en Commission Permanente après le passage des propositions en Groupes Inter Assemblées (GIA). Les décisions finales sont notifiées par courrier.

L'instruction des dossiers est opérée par le service santé et silver économie en

transversalité avec les Pôles et Directions de la collectivité impliqués dans la thématique (Recherche, Education, Formation, Environnement, Agriculture, etc.).

Correspondants

Service Relation aux Usagers

05 49 38 49 38

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption